



Couverture du livre *African Modernism, The Architecture of Independence. Ghana, Senegal, Côte d'Ivoire, Kenya, Zambia*, de Manuel Herz, Filaf d'or 2015 du meilleur livre d'art. Photo : D. R.

LE FILAF DÉCERNE SES PRIX

> Le Festival international du livre sur l'art et du film (Filaf), à Perpignan, a décerné samedi soir ses récompenses 2015.

Ont été primés : *Paul Sharits*, de François Miron (Filaf d'or du meilleur film d'art) ; *Art War*, de Marco Wilms (Filaf d'argent du meilleur film d'art) ; *Sobre la marxa*, de Jordi Morató (prix spécial du jury du film d'art) ; *African Modernism, The Architecture of Independence. Ghana, Senegal, Côte d'Ivoire, Kenya, Zambia*, de Manuel Herz (Filaf d'or du meilleur livre d'art) ; *Earthquake, Mudslides, Fires & Riots, California & Graphic, 1936-1986*, de Louise Sandhaus (Filaf d'argent du meilleur livre d'art) ; *L'industrie d'art romaine tardive*, de Alois Riegl, Christopher S. Wood et Emmanuel Alloa (prix spécial du jury du livre d'art). <http://www.filaf.com>



DROIT DE RÉPONSE DU CONSEIL DES VENTES VOLONTAIRES

> Suite à l'article paru dans notre édition datée du 26 juin « *Le Symev monte au créneau contre le Conseil des ventes volontaires (CVV)* », nous avons reçu le courrier suivant du CVV. « *Selon l'article L.321-21 du code du commerce, le commissaire du Gouvernement près le Conseil des ventes est un magistrat du parquet. Nommé par arrêté du garde des Sceaux, il demeure à la seule charge financière du ministère de la Justice et ne perçoit aucun émolument au titre du Conseil des ventes* ». Concernant l'augmentation des cotisations redoutée par le Symev, le CVV indique que « *selon l'article L.321-21 du code du commerce, le montant des cotisations professionnelles est fixé tous les trois ans par arrêté du garde des Sceaux après avis du Conseil des ventes et des organisations représentatives des opérateurs, en particulier le Symev. Ni le rapport d'évaluation de la loi de juillet 2011 remis à la garde des Sceaux le 7 mai dernier, ni le rapport d'activité du Conseil des ventes ne comportent de souhait d'augmenter les cotisations* ».

Pour rappel, nous avons déjà écrit que « *l'arrêté sur les cotisations est du ressort du ministère de la Justice* ».



PHOTOGRAPHS ICONS & STYLE

Paris · 30 juin 2015

Exposition en cours

9, avenue Matignon, Paris 8^e

Renseignements

Elodie Morel
emorel@christies.com
+33 (0) 1 40 76 84 16

STÉPHANE SEDNAOUI (NÉ EN 1963)

Björk, Post Album, 1995
20 000-30 000€

CHRISTIE'S

The Art People christies.com